

## Explication des salaires dans le domaine du massage

**Comme il n'existe pas de salaire minimum** légal et qu'il existe de très grandes différences entre les formations de **masseurs de bien-être, de masseurs diplômés et de masseurs médicaux**, ainsi qu'entre les branches, nous ne pouvons, en tant qu'association, que donner des recommandations.

Pour fixer le salaire mensuel ou horaire, il faut tenir compte de **diverses réglementations**, telles que la part des prestations sociales, le type d'engagement (employé/participation au chiffre d'affaires/indépendant), la répartition des frais de locaux et autres (utilisation commune de l'infrastructure), etc. et elles font partie intégrante du contrat. La fixation du salaire dépend en outre également des tâches et des responsabilités du collaborateur.

### Masseur Bien-être

Les emplois de masseur bien-être se trouvent principalement dans **l'hôtellerie et les spas de jour**. L'offre de traitements dans cette branche est énorme, nous parlons de massages ayurvédiques, de traitements aux pierres chaudes, de vinothérapie, de traitements propres à l'hôtel et de bien d'autres choses encore. Plus on maîtrise de ces traitements de massage, plus on est précieux pour un établissement. L'expérience professionnelle joue donc ici un rôle important. Le salaire devrait donc se situer entre **CHF 3'800 et CHF 4'500**. Les négociations salariales lors de l'entretien d'embauche restent toutefois déterminantes.

En tant que **masseur bien-être indépendant**, nous considérons qu'un taux **horaire de 50 CHF** est approprié, car les clients ne peuvent pas facturer les traitements par le biais des caisses d'assurance maladie.

### Masseurs diplômés

**Les masseurs diplômés** reconnus dans certaines formes de thérapie ainsi que le **Masseur thérapeutique** devraient **gagner au moins CHF 4'000** dans le cadre d'un emploi à 100%. Ici aussi, il faut tenir compte de facteurs tels que **l'expérience professionnelle**, mais aussi le **type d'entreprise** et le chiffre d'affaires.

Le salaire horaire des masseurs professionnels dépend fortement de l'entreprise et de la région. Plus on exige un traitement, plus le salaire horaire peut être élevé - cela vaut surtout pour les employés d'entreprises privées comme les **physiothérapies, les cabinets de massage**, etc. En règle générale, nous parlons d'un ordre de grandeur entre **CHF 28 et CHF 33**.

Pour les masseurs professionnels employés dans des établissements de bien-être et dans l'hôtellerie, les directives sont en principe les mêmes que pour les masseurs bien-être.

### Masseur médical BF

**Le masseur médical BF** devrait gagner au **moins CHF 4'400** dans le cadre d'un contrat de travail. En tant que travailleur rémunéré à l'heure dans des entreprises privées, nous considérons qu'un taux horaire compris entre **35% et 45%** du prix effectif du traitement est équitable.

Les masseurs médicaux travaillent souvent en tant **qu'indépendants** (freelance). Étant donné **qu'aucune** assurance sociale n'est due par l'employeur dans le cadre de ce type d'emploi, le salaire peut certainement se situer entre **45% et 55%** des frais de traitement effectifs.

En tant qu'employé d'hôtels et d'établissements de bien-être, le masseur médical EFA est également soumis aux salaires usuels de la branche dans les établissements concernés.

Selon une enquête de l'Oda MM, le salaire d'un **masseur médical EFA/FA exerçant en tant qu'indépendant** se situe dans une fourchette de : **CHF 1.75 - CHF 2.25 /par minute, ou CHF 105 à CHF 135/ par heure**.